

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°R20-2018-124

CORSE

PUBLIÉ LE 5 DÉCEMBRE 2018

Sommaire

Direction des Ressources Humaines et des Moyens

R20-2018-12-05-001 - BUREAU DE LA COORDINATION INTERMINISTERIELLE - arrêté portant désignation de M. Gérard GAVORY, préfet de la Haute-Corse, pour assurer la suppléance de la préfète de Corse (1 page)

Page 3

Direction des Ressources Humaines et des Moyens

R20-2018-12-05-001

BUREAU DE LA COORDINATION INTERMINISTERIELLE - arrêté portant désignation de M. Gérard GAVORY, préfet de la Haute-Corse, pour assurer la suppléance de la préfète de Corse



PRÉFÈTE DE CORSE

Direction des ressources humaines et des moyens Bureau de la coordination interministérielle DRHM/BCI/JD

> Arrêté n° du - 5 DEC. 2018 portant désignation de M. Gérard GAVORY, préfet de la Haute-Corse, pour assurer la suppléance de la préfète de Corse

> > La préfète de Corse, préfète de la Corse-du-Sud, Officier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite, Chevalier du Mérite Agricole, Chevalier des Palmes Académiques,

- Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,
- Vu le décret du Président de la République du 24 février 2017 nommant M. Gérard GAVORY, préfet de la Haute-Corse ;
- Vu le décret du Président de la République du 27 avril 2018 portant nomination de Mme Josiane CHEVALIER, préfète hors classe, en qualité de préfète de Corse, préfète de la Corse-du-Sud;

Considérant l'absence du secrétaire général pour les affaires régionales auprès de la préfète de la région Corse ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRETE

Article 1^{er}: M. Gérard GAVORY, préfet de la Haute-Corse, assurera la suppléance de la préfète de Corse, dans ses responsabilités régionales, le vendredi 7 décembre 2018 de 6 h00 à 23 h 00.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture de la Corse-du-Sud et le préfet de la Haute-Corse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Corse.

Fait à Ajaccio, le - 5 DEC. 2018

Josiane CHEVALIER